



La famille endeuillée



Le deuil rend chacun plus vulnérable, émotionnellement mais aussi financièrement.

Parce qu'il est important d'en parler, parce qu'entreprendre certaines démarches semble compliqué, un travailleur social est à votre disposition pour vous accompagner.

Un travailleur social de la Caf

vous proposera automatiquement par courrier et/ou par téléphone :

- un temps d'écoute, d'échange et d'information
- une aide à trouver un nouvel équilibre familial et financier
- un soutien dans vos démarches pour bénéficier de l'intégralité de vos droits
- un accompagnement dans les différentes étapes du processus de deuil

Public concerné

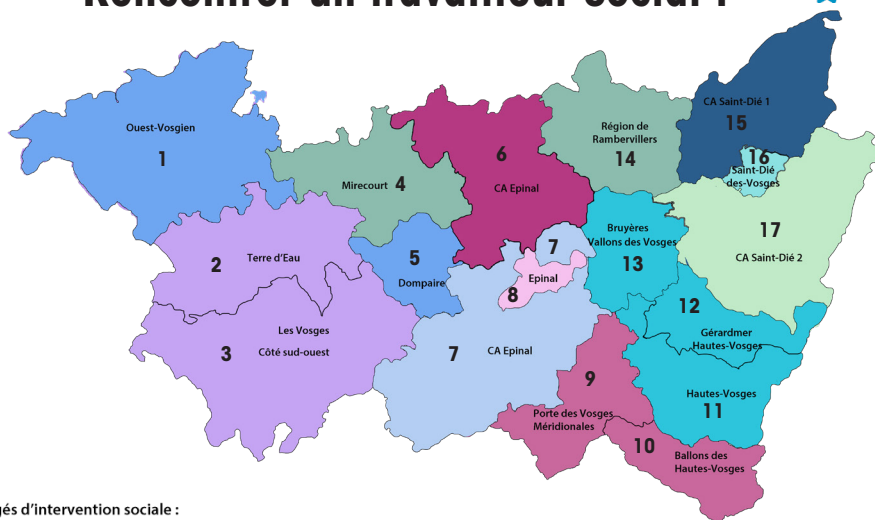
Parents affectés par le décès d'un enfant né ou à naître

Conjoint ou tierce personne recueillant déclarant le décès du ou des parent(s) d'un enfant de moins de 20 ans





Rencontrer un travailleur social :



Chargés d'intervention sociale :

1 & 5 - Aline BEGEL - aline.begel@caf88.caf.fr

2 & 3 - Aurélie LELARGE - aurelie.lelarge@caf88.caf.fr

4 & 14 - Anne COLLIN - anne.collin@caf88.caf.fr

6 - Nathalie GREBIL - nathalie.grebil@caf88.caf.fr

7 - Joséphine DUPUIS - josephine.dupuis@caf88.caf.fr

9 & 10 - Rosa NASIADKA - rosa.nasiadka@caf88.caf.fr

11, 12 & 13 - Khaled HATTAB - khaled.hattab@caf88.caf.fr

15 & 16 - Hélène BISCHOFF - helene.bischoff@caf88.caf.fr

16 & 17 - Elodie BUGARA-GUERY - elodie.bugara-guery@caf88.caf.fr

8 - polefamilles@caf88.caf.fr

Les démarches auprès de la Caf

Prévenez votre Caf dès que possible en utilisant le service en ligne sur le site caf.fr, espace «Mon compte» ou sur l'appli mobile.

Dès que votre Caf a connaissance du décès, elle calcule automatiquement vos droits liés à cette nouvelle situation et recherche les droits auxquels vous pourriez prétendre : allocation de soutien familial, allocation logement, revenu de solidarité active, prime d'activité...

Infos pratiques

Pour connaître les conditions d'attribution et estimer vos droits aux prestations, consultez le site caf.fr

Vous pouvez solliciter directement un rendez-vous auprès d'un travailleur social en appelant la Caf, du lundi au vendredi, de 9h à 16h30 au

3230

Service gratuit
+ prix appel